

COMMUNICATION

Marché d'acquisition de papier pour la fabrication des publications municipales et des documents administratifs des services
Avenant de transfert

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres du 9 mai 2006, l'attribution du marché d'acquisition de papier pour la fabrication des publications municipales et des documents administratifs pour les services à la société Axelium.

Ce marché relatif à l'acquisition de papier pour l'imprimerie municipale a été conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification au titulaire, intervenue le 16 juin 2006. Reconductible par trois fois à échéance de chaque période annuelle, il a été reconduit le 16 juin 2007, et sera reconductible à nouveau en 2008 et 2009.

Le volume exact de papier nécessaire à commander ne pouvant être déterminé à l'avance, il s'agit d'un marché à bons de commande, dont les montants sont les suivants :

montant minimum annuel : 30 000 euros TTC soit pour 4 ans 120 000 euros TTC,
montant maximum annuel : 120 000 euros TTC soit pour 4 ans 480 000 euros TTC.

Par courrier en date du 27 août 2007, la société Axelium a informé la Ville d'Ivry-sur-Seine d'une opération de fusion / absorption réalisée par la société Antalis, qui entraînera la disparition définitive de la société Axelium le 28 septembre 2007.

Le service municipal gestionnaire du marché d'acquisition de papier ayant au préalable apprécié les capacités professionnelles et financières de la société Antalis pour répondre aux prestations du marché en question et les conditions d'exécution du marché demeurant inchangées (tant sur le prix, la durée, les aspects techniques...), il est proposé de conclure un avenant de transfert du marché contracté entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la société Axelium à la société Antalis.

Cet avenant n'ayant aucune incidence financière sur le montant initial du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été requis.

En conséquence, je vous demande d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'acquisition de papier pour la fabrication des publications municipales et des documents administratifs des services.

P.J. : avenant de transfert

COMMUNICATION

Marché d'acquisition de papier pour la fabrication des publications municipales et des documents administratifs des services

Avenant de transfert

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'ancien code des marchés publics, notamment son article 19,

vu le code des marchés publics,

vu sa délibération du 18 mai 2006 approuvant l'attribution du marché, lancé sous la forme d'un marché négocié suite à appel d'offres infructueux, relatif à l'acquisition de papier pour la fabrication des publications municipales et des documents administratifs des services à la société Axelium et ce conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres du 9 mai 2006,

considérant que le marché a été notifié le 16 juin 2006 et reconduit le 16 juin 2007,

considérant que, par courrier en date du 27 août 2007, la société Axelium a informé la ville d'Ivry-sur-Seine de la fusion/absorption par la société Antalis,

considérant qu'au regard des documents remis attestant notamment des capacités financières et professionnelles de la société Antalis et que les conditions d'exécution du marché demeurent inchangées, il y a lieu de procéder au transfert du marché sus-mentionné de la société Axelium à la société Antalis,

vu l'avenant de transfert, ci-annexé,

DELIBERE

Par 32 voix pour, 6 voix contre 4 abstentions

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'avenant n° 1 de transfert du marché d'acquisition de papier pour la fabrication des publications municipales et des documents administratifs des services et AUTORISE le Maire à le signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 OCTOBRE 2007